Fédération SUD-PTT
25/27 rue des Envierges – 75020 PARIS

Manipulation, chantage et mensonges : Les nouvelles règles d'or

Le syndicat SUD vous adresse une communication destinée à vous faire vivre les faits de « l'intérieur » et vous expliquer les valeurs que prônent certains de vos élus et de vos dirigeants. Un bruit circule depuis quelques jours. Les salariés vont perdre une carte cadeau de 30 euros ! Certains opportunistes qui mangent dans tous les râteliers essaient de vous refaire l'histoire. Allez suivez nous, on va faire un tour dans le passé !

LA NÉGOCIATION SYNDICO-PERSO !!!

Le 7 novembre 2017, un mouvement est lancé, jour d'une visite Bouygues, par une intersyndicale suite à une négociation NAO qui part à la dérive. Notre PDG décide de rouvrir les négociations et fait entièrement confiance à sa direction locale pour les mener à bien. Notre directeur oblige alors les organisations syndicales, contre l'avis de toutes, à la réintégration de FO aux échanges. Les petits « chouchous » qui avaient signé seuls les NAO dictées par la direction et qui donc logiquement n'avaient rien à faire là sont de retour. On a eu peur comme souvent qu'ils fassent des propositions destinées à faire baisser le pouvoir d'achat des collaborateurs, mais non, la négociation s'est faite en amont. Silence absolu et pas de casque sur les oreilles ! (plus de 5 ans sans passer un appel, il est vraiment bon le bougre)

Après quelques heures d'échanges sur un projet de bonification, coup de tonnerre, notre directeur décide de lâcher comme une bombe dans un propos destiné initialement à faire de l'humour, qu'il est prêt à mettre 50 000 euros sur la table pour clore les débats. Et là, certains de vos délégués syndicaux ont eu un comportement « original » dans le cadre d'une négociation. C'est à croire qu'on venait de gagner la coupe du monde pour la seconde fois ! 50 000 euros à tire personnel c'est une somme, mais pour 800 salariés cela ne nécessitait pas autant d'émoi, émoi analysé par notre direction comme une faiblesse ... Nous avons ensuite réalisé un sondage qui a clairement marqué votre intérêt pour une dotation qui impactait l'ensemble des collaborateurs. Cependant, cet avis s'accompagnait d'une demande concernant un montant supérieur de dotation. C'est là que ça devient risible. Des élus SUD se sont fait agresser verbalement par les autres organisations syndicales quand nous avons voulu négocier un montant supérieur et que la direction n'a pas souhaité ouvrir le dialogue. Le ton est naturellement monté. Nous étions les vilains petits canards qui voulions tout perdre. Mais les autres DS s'attendaient à quoi ? Que nos dirigeants deviendraient soudainement des mécènes ?

Lors des réunions qui ont suivi est venu le temps des conditions « verbales ». Conditions « verbales » ? Effectivement notre direction évoque assez rapidement qu'elle ne pourra pas effectuer d' accord écrit dans le cadre de cette négociation car faire une dotation exceptionnelle pour des NAO ne serait pas toléré par l'URSSAF ? L'entreprise a apparemment déjà eu des problèmes par le passé avec cette situation mais aucun détail n'est donné ?? On nous fait comprendre également que cet accord serait compromis si l'on contactait l'URSSAF ???(On a vérifié, ce n'est pas vrai, mais chut faut pas le dire). Plus sérieusement, les DS SUD ont réalisé des propositions par mail pour qu'un accord écrit soit présenté. (On ne nous a pas répondu mais chut faut pas le dire non plus)

On arrive ensuite dans le domaine de la science-fiction. Notre direction évoque que la somme sera attribuée au comité d'entreprise en deux versements de 25000 euros. Pour que le premier versement ait lieu, les organisations syndicales doivent se soumettre à une communication commune avec la direction. Non, non, vous ne rêvez pas. On a demandé à vos élus sans connaître le contenu bien évidemment, de laisser un premier chèque en blanc à la direction concernant une communication destinée à définir l'union sacrée patronat/syndicats. Tellement émouvant ! Une position est demandée à main levée par notre directeur qui souhaite l'unanimité pour sacraliser l'entente cordiale (son piège en fait). Seul un DS SUD, a refusé de se plier à cette condition et pour autant la première dotation de 25 000 euros a été versée…

Il est ensuite évoqué par la direction qu'elle souhaite un climat social sain (en gros pas de mouvement de grève) entre le premier et le deuxième versement. Si ça, ce n'est pas acheter de la paix sociale, il faut nous expliquer ce que c'est ! Pour cette « condition » impossible également à notifier par écrit, la direction n'a pas pris le temps de sonder les délégués syndicaux mais il est incroyable de voir certains comportements d'élus qui souhaitent comme ils ont pu l'évoquer vous« offrir une bouffée d'oxygène forte dans votre quotidien » avec 60 euros pour une année de travail ! Oscars, Césars, Golden Globes, rien n'aurait pu récompenser de tels jeux d'acteurs auprès de notre direction. On s'est posé la question chez Sud à un moment si la direction allait demander à certains de vos élus de faire le dindon. Pas de problème, certains maîtrisent déjà l'art du glougloutement.

Tout ça pour vous dire que le 22 novembre 2017 et suite à des échanges où on s'est senti un peu seuls, les délégués syndicaux ont reçu un mail pour se positionner concernant une dotation ferme de 50 000 euros de l'entreprise au comité d'entreprise. L'avis de délégués syndicaux n'a aucun sens mais vous commencez à faire le rapprochement avec les NAO non ? Nous vous partageons notre réponse, c'est le seul écrit qu'il existe sur un positionnement sous condition par syndicat. Adeptes de l'ironie, bonjour :

Bonjour à tous,

Quelle joyeuse nouvelle de voir la direction proposer une dotation exceptionnelle au comité d'entreprise d'une manière spontanée et si généreuse! L'approche des fêtes de fin d'année se fait sentir. Au delà d'une incompréhension de voir des délégués syndicaux émettre une position par simple mail sur un élément impactant l'instance du comité d'entreprise, une dotation de 50 000 euros ne peut se refuser surtout quand elle n'est pas soumise à conditions à la lecture du mail de la direction (hors modalités de deux versements de 25 000 euros). Le syndicat SUD émet donc une position favorable à une dotation exceptionnelle de 50 000 euros avec un premier versement de 25 000 euros qui "pourrait être versé" par virement au CE Armatis nord avant le 30/11/2017. Nous tenons également à saluer les organisations syndicales qui sont favorables à cette dotation. Nous espérons que vous pourrez prendre connaissance de ce courrier électronique car certains mails du syndicat disparaissent sans réponse dans les méandres de l'oubli. C'est enfin avec une certaine émotion que nous vous souhaitons une bonne journée.

Cordialement
Les délégués syndicaux SUD

Notre direction a décidé au dernier rassemblement du comité d'entreprise de prolonger la date du versement de la deuxième dotation au mois d'avril alors que cela était prévu en février ou mars. Notre directeur a demandé une suspension de séance, c'est-à-dire que l'enregistrement soit coupé pour qu'il n'existe aucune preuve sur le PV concernant les questions abordées. Un délégué syndical SUD, membre également du CE a décidé de quitter la salle car ce point mis à un ordre du jour officiel intéresse les salariés dans le moindre détail et ne doit pas être soumis à un chantage où notre directeur aime jauger son niveau de persuasion (avec les gros yeux et tout). La direction s'est engagée par écrit sur 50 000 euros. Si elle ne respecte pas son engagement écrit, nous agirons, vous pouvez en être certains. Personne n'achètera ou ne fera de chantage à nos équipes. Des nouveaux militants SUD sont reçus par la direction pour leur faire peur. Nous sommes au courant, nous allons nous en occuper. On dérange des gens qui sont élus depuis 10 ans. Pas de problème, il est temps que les salariés comprennent l'envers du décor …

facebook **Sud Telecom 62**